



Conseil communal  
de Noville

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 09 décembre 2016

Présidence : Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE**

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **06-2016**, du **14 novembre 2016**, relatif au budget de fonctionnement,
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **D'adopter** le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté et bouclant sur un excédent de charges de Fr. 66'322.00;
2. **De prendre acte** du budget d'investissement 2017 tel que présenté, d'un montant total de Fr. 1'350'000.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 09 décembre 2016.

\*\*\*\*\*

Noville, le 09 décembre 2016

Extrait conforme :

l'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard